



La Présidente

Arrêté n° 2021-287 du 19 octobre 2021

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 4231-1 à L.4231-9,
VU l'article 5 de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « mission locale pour l'emploi des villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges – VIVA »

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Est désigné pour représenter la Présidente du Conseil régional d'Île-de-France au sein du conseil d'administration de la mission locale pour l'emploi des villes de Valenton et de Villeneuve-Saint-Georges – VIVA :

- **Monsieur Vincent BEDU**, *conseiller régional d'Île-de-France*

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Région d'Île-de-France.



Valérie PÉCRESSÉ